

FEUILLE DE ROUTE

DEVELOPPEMENT DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION PAR ET DANS LE SPORT

- Le sport représente **448.000 emplois tous secteurs confondus**, soit 2,2 % des effectifs salariés en France.
- Les entreprises du sport représentent **2 % du chiffre d'affaires des activités marchandes** (77Mds€). 112.000 entreprises (26.880 employeuses), 333.000 emplois.
- En 10 ans (entre 2008 et 2017), le nombre d'entreprises du sport a pratiquement doublé, soit un rythme de croissance deux fois plus rapide que celui observé pour l'ensemble des entreprises en France.
- Le nombre d'entreprises unipersonnelles a augmenté de 109 % entre 2008 et 2017 (85.000).
- A ces entreprises, s'ajoutent 360.000 associations sportives dont 40.000 sont employeuses, 115.000 salariés.
- 2 branches professionnelles majeures :
 - la branche du Sport recouvre **23 000 structures employant 138.000 salariés** (données rapport de branche 2018). L'emploi salarié a fortement progressé au cours des 20 dernières années (+ 136%) avec **un taux de croissance moyen annuel de 3%**.

Le secteur est dynamique mais structurellement fragile avec une majorité de structures associatives de petite taille (36% des associations sportives comptent moins de 50 adhérents), une part conséquente d'emplois de courte durée ou à faible temps de travail (40% des éducateurs sportifs en CDD, 40% des salariés en temps partiel), un fort turn-over (1/4 des salariés quittent leur emploi en moyenne après 4 ans d'activité), des enjeux de reconversion de publics spécifiques (sportifs de haut-niveau, éducateurs sportifs).

- la branche du Commerce des articles de sport et des équipements de loisirs regroupe les fabricants d'articles de sport et d'équipements de loisirs, les distributeurs d'articles de sport et d'équipements de loisirs, les entreprises du cycle et de la mobilité active, ainsi que les entreprises de location d'articles de sports et de loisirs. Elle réunit **1.700 entreprises et 80.000 salariés**.
- Enfin, la place du travail bénévole constitue une spécificité du secteur. **Après l'humanitaire, le social et la santé, le sport est l'activité qui bénéficie le plus du travail bénévole** (3,5 millions de bénévoles).

En préambule, il y a lieu de rappeler que l'action du ministère des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques (MSJOP), dans le domaine de la formation, de l'insertion et de l'emploi, vise à garantir à la fois à un encadrement de qualité et en sécurité de la pratique sportive, pour tous les publics et jusqu'au plus haut niveau de performance, et, à soutenir la professionnalisation du secteur et par voie de conséquence le développement de la pratique sportive, en accompagnant le développement des compétences, en veillant à l'adaptation permanente de l'offre de formation aux besoins nouveaux du secteur, en favorisant les conditions d'insertion et de pérennisation des emplois.

L'enjeu pour le MSJOP est de **mobiliser autant que possible les dispositifs du ministère du Travail, du Plein Emploi, et de l'Insertion (MTPEI) et de favoriser les articulations avec les politiques portées par ce dernier** en faveur des futurs professionnels et des salariés du secteur, des bénévoles, des sportifs de haut-niveau mais également des jeunes et des publics éloignés de l'emploi qui trouveraient, par le sport, un moyen d'émancipation et d'insertion.

De son côté, le MTPEI a déjà largement contribué, dans le précédent quinquennat, à soutenir le sport notamment via le Plan d'investissement dans les compétences (PIC) :

- **la mise en place de deux accords d'Engagement de Développement de l'Emploi et des Compétences (EDEC)** : « Culture, création, communication, sport et tourisme », pour réaliser une étude prospective permettant de cartographier les métiers du sport et proposer des ingénieries de parcours vers ces métiers et « Grands évènements culturels et sportifs » (le montant global de ces deux accords s'élève à 8,6 M€) ;
- **une convention avec l'AFDAS pour financer les parcours de formation des sportifs de haut-niveau** (à hauteur de 10,5 M€ pour 500 sportifs) ;
- **huit lauréats¹ de l'appel à projet 100% inclusion** qui mettent le sport au cœur de leurs parcours d'insertion « sans couture », en articulant accompagnement et formation vers l'emploi (pour un montant total de plus de 20M€, pour environ 20.000 bénéficiaires) ;
- **neuf lauréats² de l'appel à projet prépa-apprentissage** (sas d'accompagnement global de préparation à l'accès à la formation en apprentissage à destination des 16-29 ans éloignés de la formation et de l'emploi) qui mettent en place un parcours d'accompagnement pour l'entrée en formation en apprentissage notamment dans les métiers du sport et de l'animation. Ces neuf lauréats prévoient l'accompagnement de plus de 2.700 bénéficiaires pour un montant de subvention PIC d'environ 7,8 M€. D'autres lauréats prépa-apprentissage utilisent le sport comme un moyen de sourcing, de développement de compétences, de socialisation ;
- **près d'1/3 des 237 lauréats de l'appel à projets « Repérage des invisibles » utilisent le sport** pour repérer les jeunes et les remobiliser.

¹ *Coachs d'insertion par le sport*, porté par L'Agence pour l'éducation par le sport ; *2024, toutes championnes, tous champions*, porté par le GIP Maison de l'emploi de Plaine Commune ; *Passe décisive*, porté par Sport dans la ville ; *Trajectoires*, porté par Elan sportif ; *Starting Blocks*, porté par le groupe Archer ; *La mer est à vous*, porté par la Fédération Française de Voile ; *Remise en jeu*, porté par l'association du même nom ; *Inclure par le sport*, porté par l'ANPSS, avec 7 fédérations sportives.

² CFA Futurosud, Cité de la formation Marmande, Kalamus Guadeloupe, Publi2, Blue up formation, Association pour la Promotion des Métiers du Sport et de l'Animation du Grand-Est (APMSA Grand-Est), Profession sport et loisirs, Transfaire, la Ligue de l'enseignement.

Par ailleurs, le sport a bénéficié directement du plan de relance dans le cadre du programme « 1 jeune, 1 solution » via :

- **le dispositif SESAME qui a bénéficié d'une enveloppe complémentaire de 12 M€ sur 2 ans (2021-2022) permettant ainsi à 6.000 jeunes d'en profiter ;**
- **le dispositif des emplois sport de l'Agence nationale du sport qui a reçu un soutien pour 2.500 postes supplémentaires (soit au total 7.500 emplois aidés par an) ;**
- **le Contrat d'Engagement Jeune avec des expérimentations dans des clubs sportifs (exemple en Ile-de-France avec la ligue régionale de rugby et l'implication de 30 clubs partenaires).**

Pour les contrats d'alternance (apprentissage et professionnalisation), en plus de l'exonération de cotisations sociales, l'aide exceptionnelle (prolongée jusqu'au 31.12.2022) versée aux employeurs de 5.000 € pour les mineurs et de 8.000 € pour les majeurs a accompagné une dynamique permettant d'enregistrer **plus de 18.000 entrées en contrat d'apprentissage pour préparer un diplôme dans le secteur du sport en 2021** (soit +35% par rapport à 2020).

Le MTPEI et le ministère délégué chargé de l'Enseignement et de la Formation professionnels portent une attention forte à l'objectif du plein emploi qui constitue une priorité du gouvernement. Cela passe notamment par l'amélioration de l'accompagnement des plus éloignés de l'emploi, la poursuite de la réforme de l'apprentissage, en lien avec celle de la voie professionnelle, le renforcement des politiques en faveur des compétences. Il porte une attention aux enjeux liés au développement et à la sécurisation de l'emploi dans le cadre des Jeux olympiques et paralympiques (JOP).

Dans le cadre de la feuille de route, il s'agit de continuer les efforts pour faire du sport un levier d'insertion professionnelle et d'emploi. En s'inscrivant dans la continuité des travaux engagés entre les deux ministères (cf. feuille de route signée par quatre ministres le 27 janvier 2022), et en intégrant la dimension des Jeux olympiques et paralympiques, une nouvelle feuille de route est construite autour de 5 axes:

1. **L'amélioration de la lisibilité de l'offre de formation et de certification dans le champ du Sport**
2. **La simplification de l'accès aux dispositifs d'emploi et la sécurisation des trajectoires professionnelles**
3. **Le renforcement du rôle social des acteurs du Sport**
4. **La reconnaissance des parcours et des compétences dans le Sport**
5. **La reconversion des sportifs de haut-niveau**

AXE 1. L'AMELIORATION DE LA LISIBILITE DE L'OFFRE DE FORMATION ET DE CERTIFICATION DANS LE CHAMP DU SPORT

1.a Facilitation des voies d'accès aux métiers du sport en optimisant les dispositifs de formation et de certification. Il s'agit ici de remédier au manque de lisibilité concernant les diplômes et les certifications dans le champ du sport (environ 900 certifications répertoriées dans la base de données du MSJOP, plus de 350 actives), entre les diplômes d'Etat du MSJOP, les bacs pro colorés sport du ministère de l'Education nationale, les diplômes STAPS du ministère de l'Enseignement supérieur, mais aussi les CQP et les TFP qui relèvent pour les premiers de la branche professionnelle du Sport et pour les seconds des fédérations sportives. Le travail sur les blocs de compétences doit être renforcé et accompagné afin d'assurer la meilleure articulation possible entre les certifications du sport (passerelles) et surtout participer au développement du salarié tout au long de sa vie professionnelle. La création de filières de formation articulées et cohérentes qui en découleront trouvera sa concrétisation lors d'un Grenelle sur l'emploi et les métiers du Sport, organisé au premier trimestre 2023.

Actions :

- Consolidation des données formation par les opérateurs du MTPEI :
 - Réalisation par le réseau des Carif-Oref d'une cartographie de l'offre de formation (premier trimestre 2023)
 - Réalisation par Pôle emploi d'une cartographie des entrées en formation des demandeurs d'emploi vers les métiers du sport (septembre 2022)
- Travaux d'ingénierie et d'intégration des blocs de compétences dans les diplômes d'Etat Jeunesse et Sport (élaboration des référentiels par la direction des sports en décembre 2022)
- Lancement d'une mission flash des inspections générales sur l'articulation entre les certifications relevant des différents organismes certificateurs (MSJOP, MESR, branche professionnelle, fédérations sportives), en lien direct avec la réforme des blocs de compétences (à partir de décembre 2022)

1.b Promotion des métiers du Sport et maintien de l'employabilité des actifs : le secteur fait face à de véritables mutations : une diversification des pratiques, leur hybridation et l'accélération de l'usage du numérique. Toutes ces mutations bouleversent l'emploi sportif et nécessitent une adaptation des compétences professionnelles des acteurs. 25% des structures déclarent avoir des besoins en emplois et en compétences dont elles ne disposent pas actuellement. Parallèlement, près d'un professionnel sur deux exprime un besoin de développement de compétences (d'après le diagnostic action réalisé par la branche du sport). La mobilisation des fonds de la formation professionnelle continue est par conséquent un enjeu majeur pour le sport (en 2021, la collecte pour la branche du sport s'élève à 45M€, le niveau des engagements à 237 M€ ; 45.000 personnes formées ; la moitié des entreprises de la branche a bénéficié d'un financement). Les services déconcentrés au niveau régional et départemental (DREETS, DRAJES, SDJES) seront mobilisés afin de favoriser la promotion des métiers en tension et de renforcer les liens entre les prescripteurs (missions locales, Pôle emploi) et les offres de formation.

Action :

- Signature d'une convention de coopération entre MTPEI, MENJ, MESR, MASA, MSJOP, AFDAS et autres OPCO concernés pour engager et financer des actions d'appui à la professionnalisation (montée en puissance de la formation professionnelle) et de promotion des métiers du sport avant fin 2022

AXE 2 : LA SIMPLIFICATION DE L'ACCES AUX DISPOSITIFS D'EMPLOI ET LA SECURISATION DES TRAJECTOIRES PROFESSIONNELLES

2.a Simplification des dispositifs d'emplois aidés et d'accompagnement à la qualification : de nombreux dispositifs existent et sont mobilisés dans le champ du sport (SESAME, contrats engagement jeunes, emplois aidés de l'ANS, contrats d'apprentissage, Pro-A³, POE⁴). Ils sont largement sollicités par le secteur mais nécessitent cependant un travail de promotion afin d'améliorer leur compréhension et leur visibilité vis-à-vis tant des bénéficiaires, des prescripteurs, que des employeurs. Sur l'ensemble de ces dispositifs, le maintien de la dynamique impulsée en 2021-2022 présente un fort enjeu pour le sport, renforcé dans un contexte de sortie de crise. Dans le même sens, la pérennisation de la prépa-apprentissage permettra de consolider les orientations des publics qui ne pourraient pas accéder aux formations des métiers du sport et de l'animation sans ce sas et pourrait augmenter le nombre de futurs professionnels dans le domaine du sport.

Actions :

- Lancement d'une réflexion sur l'optimisation et l'articulation des dispositifs d'emplois aidés afin d'en simplifier leur accès et de créer des parcours cohérents (fin 2022/2023)
- Développement d'outils de communication pour rendre visibles tous les dispositifs d'emplois aidés du sport (2023)

2.b Mutualisation des emplois sportifs : afin d'offrir des perspectives d'emploi pérennes, voire d'évolution professionnelle pour les salariés du secteur, la mutualisation des emplois, via des groupements d'employeurs, se trouve être une solution adaptée. Des réseaux d'accompagnement et des outils méthodologiques existent ; cependant il y a lieu de promouvoir et d'encourager ces dispositifs afin de convaincre les associations, les clubs, les collectivités territoriales de se lancer.

Action :

- Soutien à la promotion des groupements d'employeurs sportifs (via des actions de communication et de soutien auprès des réseaux porteurs) (fin 2022/2023)

2.c Sécurisation des trajectoires de qualification pour les personnes les plus éloignées de l'emploi, via le déploiement des GEIQ⁵ sport : la prise en charge des publics prioritaires doit être à la hauteur des enjeux avec notamment la mise en place de moyens d'accompagnements durables par ses acteurs (branches et OPCO). Aussi, il s'agit de définir un territoire cohérent et un quantitatif de GEIQ mesuré car la priorité reste et doit demeurer une insertion professionnelle durable réussie des publics. En outre, la prescription de candidats de la part des partenaires de l'emploi est essentielle au bon déroulement des recrutements.

Actions :

- Soutien au développement et à l'essaimage des GEIQ sport dans les territoires avec notamment la création d'au moins un GEIQ Sport par région (via le financement de postes

³ Pro-A : reconversion ou promotion par l'alternance (ex-période de professionnalisation)

⁴ POE : préparation opérationnelle à l'emploi

⁵ GEIQ : Groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification. Il existe actuellement 11 GEIQ Sport et animation répartis dans 6 régions.

de conseiller en insertion professionnelle ou de chargés de développement par GEIQ via l'Agence nationale du sport, via des financements par les DREETS).

Indicateurs :

- Le nombre de GEIQ Sport
 - L'existence d'au moins un GEIQ Sport par région
 - Le maintien de la qualité des parcours d'insertion qualification (taux de publics prioritaires, taux de sorties en emploi, taux de qualification, taux d'encadrement des salariés en parcours par des permanents) par rapport aux résultats observés lors de la dernière campagne de labellisation.
- Lancement d'une réflexion autour d'un parcours d'insertion pour des jeunes issus du SESAME ou de GEIQ au sein des structures sportives (avec études des mesures d'incitation) (début 2023)

2.d Simplification de l'accès à l'alternance, notamment pour les structures associatives sportives et les structures organisatrices d'évènements sportifs de grande ampleur : afin de tenir compte des spécificités du milieu associatif sportif, notamment les clubs et fédérations, dans lesquelles œuvrent de nombreux bénévoles expérimentés, ainsi que pour faciliter le recrutement d'alternants lors de l'organisation d'évènements sportifs importants, les régimes juridiques des contrats d'apprentissage et de professionnalisation pourraient être adaptés, notamment dans le cadre d'une expérimentation.

Action :

- Lancement d'une réflexion pour simplifier l'accès à l'alternance notamment via la pérennisation de la prépa-apprentissage afin de diversifier les viviers de candidats aux formations dans le champ sportif. Cette réflexion pourrait aboutir à une expérimentation dans le cadre des grands évènements sportifs (dès 2023).

AXE 3 : LE RENFORCEMENT DU ROLE SOCIAL DES ACTEURS DU SPORT

3.a Lancement d'un réseau de clubs sportifs qui s'engagent : 1,8 million de jeunes qui sont au chômage n'ont aucun diplôme, avec des taux de chômage de plus de 50% dans de nombreux territoires (notamment les quartiers de la politique de la ville). Par ailleurs, certains publics tels que les personnes en situation de handicap, les femmes ou certains seniors souffrent encore trop souvent d'exclusion. A tous ceux-là, le sport et ses employeurs sont en mesure d'apporter des choses extrêmement précieuses (développement moteur et cognitif, soft skills, insertion sociale et professionnelle). Or, les 160.000 clubs sportifs, et plus largement les entreprises du sport, sont aujourd'hui très peu associés aux politiques éducatives et d'emploi et bénéficient donc peu du concours des pouvoirs publics pour assurer cette mission sociale essentielle. Le développement d'un réseau des « clubs sportifs qui s'engagent », construit sur le modèle « Les entreprises s'engagent » (aujourd'hui, 22.000 entreprises engagées) pourrait être une solution adaptée.

Actions :

- Constitution d'une équipe projet (novembre 2022)
- Mise en place d'un réseau des « clubs sportifs qui s'engagent » sur le modèle de la communauté « les entreprises s'engagent » (objectifs : 100 clubs en 2022, 1.000 en 2023, 10.000 en 2024)

3.b Capitalisation et développement des projets d'insertion par le sport : il s'agit d'installer une animation spécifique de la communauté des acteurs engagés dans l'insertion par le sport et d'assurer la capitalisation des meilleures pratiques et leur essaimage (capitalisation des projets « 100% inclusion », « Repérage des invisibles » et « prépa-apprentissage » , développement des dispositifs « Du stade vers l'emploi » ou « 1 jeune, 1 mentor ») et de s'appuyer sur le sport comme vecteur de l'aller vers avec une forte promotion du contrat d'engagement jeune.

Actions :

- Promotion du guide « Inclure par le sport » réalisé par le Haut-commissariat aux compétences (novembre 2022)
- Mise en réseau par les deux ministères (MSJOP et MTPEI) des acteurs engagés dans l'insertion par le sport (Sport dans la ville, Du stade vers l'emploi, Agence pour l'éducation par le sport, Association nationale de la performance sociale du sport, Pass'Sport pour l'emploi, Fête le mur, Remise en jeu, fédérations sportives lauréates du PIC, ...) dans le cadre de la mise en place d'un comité de suivi national
- Capitalisation des expériences PIC afin d'en assurer une maturation et une mise à l'échelle (toute l'année 2023)
- Capitalisation et partage de méthodes et d'outils de mesure d'impact social (2023)
- Développement des opérations « Du stade vers l'emploi » en lien avec Pôle emploi, les entreprises d'intérim et autres acteurs locaux (objectifs : 200 en 2022, 300 en 2023, 500 en 2024)

AXE 4 : LA RECONNAISSANCE DES COMPETENCES DANS LE SPORT

4.a Intégration du volet sport dans le cadre du prochain service public de la VAE : en premier lieu pour les 3,5M bénévoles, et plus largement, pour tous les actifs du secteur, le gouvernement a souhaité intégrer dans le projet de loi, portant mesures d'urgence relatives au fonctionnement du marché du travail en vue du plein emploi, un article consacré à la VAE qui permet notamment la mise en place d'un service public de la VAE. Ce service public de la VAE est destiné à informer sur la VAE, accompagner et orienter les candidats et assurer l'organisation de leurs parcours. La loi ouvre le champ expérientiel pris en compte au titre de la VAE et la possibilité de validation des blocs de compétences, qui représentent des opportunités supplémentaires pour valoriser les compétences acquises, dans et par le sport, au service d'une meilleure employabilité des acteurs du secteur. L'accès à la VAE sera facilité par l'accès à une plateforme numérique dédiée, support de ce service public porté par un groupement d'intérêt public, sur lequel pourra figurer une information dédiée au secteur sportif. Cela permettra de favoriser l'orientation vers les certifications les plus pertinentes pour les acteurs du secteur, ainsi que de cibler les blocs de compétences ou compétences transversales nécessaires à l'initiation d'un parcours de formation ou de reconversion professionnelle.

Actions :

- Lancement des travaux dans le cadre du GIP chargé du service public de la VAE pour intégrer les certifications et les référentiels de compétences du sport au sein de la plateforme (début 2023)
- Accompagnement et formation des jurys du secteur du sport aux nouvelles modalités de VAE (2023)

4.b Valoriser les compétences des bénévoles du milieu sportif : une version Diagoriente (start-up d'Etat) JOP 2024 développée avec le conseil départemental de Seine-Saint-Denis a vu le jour afin d'expérimenter, dans le cadre du projet « Toutes et tous volontaires », un parcours pour faciliter l'engagement des jeunes de Seine-Saint-Denis vers une candidature au programme des volontaires de Paris 2024. Cette expérimentation vise à étudier la possibilité de certifier les compétences mobilisées par ces jeunes dans le cadre de leurs engagements bénévoles. Parallèlement, les travaux conduits sur la reconnaissance des compétences des bénévoles dans le cadre de l'EDEC⁶ « Grands événements culturels et sportifs » ont permis d'aboutir à l'élaboration d'un référentiel de compétences et de recommandations en matière de valorisation (obtention de badges numériques par exemple). Ces différentes initiatives constituent une base utile pour faciliter l'identification et la reconnaissance des compétences développées dans le cadre d'expérience associative sportive.

Action :

- Engagement des travaux avec la start-up d'Etat « Diagoriente » pour créer le volet « valorisation des compétences des bénévoles du milieu sportif » dans l'outil (en s'appuyant sur l'expérimentation conduite par le conseil départemental de Seine Saint-Denis et sur les travaux de l'EDEC « Grands événements culturels et sportifs » (début 2023)

4.c Création du Passeport compétences numérique Sport : la loi du 5 septembre 2018 a confié à la Caisse des dépôts et consignations la mise en œuvre d'un passeport d'orientation, de formation et de compétences, dont une première version numérique pourrait être stabilisée fin 2022. Cet outil est destiné à valoriser l'ensemble des compétences d'un actif au cours de son parcours professionnel et de formation initiale et continue. Il repose sur la collecte de toutes les données individuelles relatives aux certifications, titres ou diplômes obtenus. A terme, des liens avec le service public de la VAE, le compte personnel de formation et le compte d'engagement citoyen (CEC) pourraient être intégrés offrant ainsi des perspectives inédites, en particulier pour les bénévoles sportifs, de reconnaissance de leur engagement et de leurs compétences.

Action :

- Intégration des données issues des travaux de l'EDEC dans le futur passeport compétences numérique (cf. référentiel de compétences des bénévoles engagés dans le cadre des Grands événements) (2023)

AXE 5 : LA RECONVERSION DES SPORTIFS DE HAUT-NIVEAU

5.a Engagement des entreprises en s'appuyant sur les dispositifs de soutien existants : afin de garantir aux sportifs de haut-niveau (SHN) un niveau de ressource qui leur permette d'envisager leur carrière sportive et leur projet de vie en toute sérénité, la mobilisation des entreprises est incontournable. Le dispositif Pacte de performance hébergé au sein de la Fondation du Sport Français permet, par le biais du mécénat ou de contrats spécifiques (Convention d'insertion professionnelle par exemple), de soutenir des athlètes. En 2021, 200

⁶ L'accord-cadre EDEC (Engagement de développement de l'emploi et des compétences) « Grands événements culturels et sportifs » a été signé en septembre 2020 entre l'Etat (DGEFP), 19 branches professionnelles, Akto, Afdas et Paris 2024

sportifs ont été soutenus par la Fondation. En travaillant ensemble à la promotion de ce dispositif, ce nombre pourrait être multiplié par 5 en 5 ans.

Action :

- Promotion des dispositifs d'insertion spécifiques et de soutien aux SHN auprès des entreprises via la Fondation du Sport Français et la plateforme jesoutiensunathlete.fr portée par le MEDEF (Objectif : 1.000 athlètes en contrat d'insertion professionnelle à la fin du quinquennat)

5.b Appui à la professionnalisation des sportifs de haut-niveau : le ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion et l'Afdas ont signé fin 2021 une convention afin de financer 500 parcours de formation visant à sécuriser l'insertion professionnelle des SHN. Les SHN inscrits sur les listes « reconversion » et les plus précaires sont prioritaires. Ce dispositif d'appui et de soutien à l'emploi (prise en charge de la rémunération et de la formation) offre un cadre juridique sécurisant tant pour les sportifs que pour les employeurs.

Action :

- Evaluation et suivi du dispositif de professionnalisation des SHN mis en place par l'Afdas (dans l'optique d'une pérennisation après 2024)

5.c Développement d'un outil d'identification des compétences par la start-up d'Etat Diagorienté pour les sportifs de haut-niveau. Cet outil digital intégrerait le PSQS (Portail de suivi quotidien des sportifs de haut-niveau) et délivrerait des badges numériques créés par l'AFPA sur la base du référentiel des compétences des sportifs de haut-niveau et des sportifs professionnels (conçu par le MSJOP en lien avec l'ANS, l'INSEP et l'AFPA).

Action :

- Intégration de l'outil « Diagorienté » dans le portail « PSQS » afin de d'offrir un dispositif d'aide à la reconnaissance des compétences aux sportifs de haut niveau (2023)

5.d Accompagnement de la reconversion des sportifs de haut niveau : la transition professionnelle est une période difficile pour les sportifs de haut-niveau qui arrêtent parfois brutalement leur carrière sportive et se retrouvent très souvent démunis et sans projet professionnel. Il y a lieu de réfléchir à la mise en place de dispositifs d'appui spécifiques et adaptés aux profils et à la situation sociale de ces sportifs sans emploi.

Action :

- Lancement d'une réflexion sur l'élargissement du dispositif « Projet transition professionnelle » pour tous les sportifs de haut-niveau et sportifs professionnels en reconversion en lien avec le dispositif « appui conseil carrière » développé par l'Afdas (début 2023)

GOUVERNANCE ET DEPLOIEMENT

- **Le comité stratégique**

Le comité stratégique est composé des cabinets, des administrations centrales concernées (DGEFP, Direction des sports), de l'agence nationale du sport.

Le comité stratégique s'assure de l'avancement de la feuille de route et consolide les éléments de bilan. Il veille au partage des informations et peut décider le cas échéant de la réorientation d'actions. Il s'assure de la bonne communication auprès de l'ensemble des parties prenantes. Il consolide la remontée d'informations des services déconcentrés.

Un binôme (DS, DGEFP) sera chargé plus spécifiquement du suivi opérationnel (suivi des actions, calendrier, livrables) et du reporting auprès du comité stratégique.

- **Le comité de suivi**

Le comité de suivi associe au niveau national l'ensemble des parties prenantes qui contribue au déploiement de la feuille de route (dont le réseau des acteurs engagés dans l'insertion par le sport).

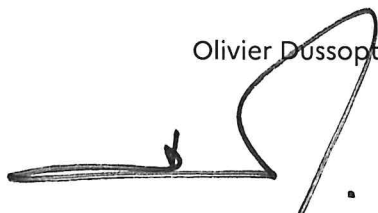
Il se réunit trois fois par an et permet de partager l'état d'avancement de la feuille de route, les pratiques innovantes mais aussi les éventuelles difficultés dans la mise en œuvre effective des actions.

- **Le déploiement territorial**

Au niveau des services déconcentrés, une instruction précisera les actions qui pourront être accompagnées et suivies à un niveau local dans le cadre des instances existantes dans la mesure du possible ainsi que les modalités de remontées d'informations au niveau national. Un vadémécum élaboré par les ministères signataires permettra d'accompagner les dynamiques territoriales.

Paris, le 07 novembre 2022,

Olivier Dussopt



Ministre du Travail, du Plein emploi
et de l'insertion

Amélie Oudéa-Castéra



Ministre des Sports et des Jeux
olympiques et paralympiques

Carole Grandjean



Ministre déléguée à l'Enseignement et
à la Formation professionnels